

Service instructeur
Service Eau, Epuration,
Equipements ruraux (S3E)
(CB/VB)

6^{ème} Commission - N° 2008/I-6e/02

Service consulté

BUDGET PRIMITIF 2008

Eau (C01)

Assainissement - Eau potable - Excès d'eau

Résumé : *En matière d'investissement, les Autorisations de Programme sollicitées pour la politique de l'eau tous programmes Assainissement, Alimentation en Eau Potable, Excès d'eau, Préservation de la ressource, SATESE et SATEP confondus, s'élèvent à 10 520 000 € et les Crédits de Paiement à 8 271 000 €. Une recette de 117 000 € est attendue en retour au titre des études en matière d'eau.*
En fonctionnement, les crédits sollicités s'élèvent à 115 800 €. Par ailleurs, une recette de 130 000 € est attendue de l'Agence de l'Eau au titre des SATESE et SATEP.

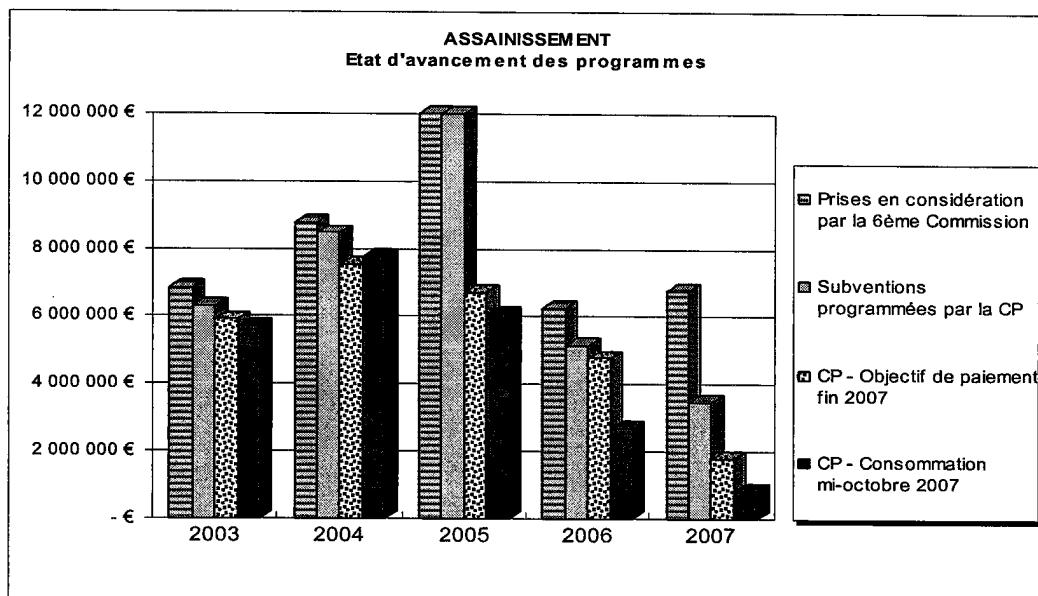
C013 - Assainissement

1. Implication du Département

Le Département intervient à l'amont des projets généraux pour apporter un soutien technique aux Collectivités ; cet appui s'effectue dès le départ au niveau du choix des objectifs. En effet, les choix doivent être affinés pour chaque projet, en fonction des objectifs de qualité requis au niveau des cours d'eau, afin de réaliser le système d'assainissement (réseau et unité d'épuration) selon le meilleur rapport qualité/coût ; cette approche est dorénavant entièrement partagée par l'Agence de l'Eau.

Cette démarche globale de projet place le Département au-delà d'un simple soutien financier et en fait un partenaire technique des collectivités.

2. Situation des programmes antérieurs



Jusqu'en 2004, la consommation des crédits de paiement a évolué parallèlement aux affectations par les Commissions Thématique et Permanente. Les programmes 2003 et 2004 sont quant à eux pratiquement arrivés à leur terme.

Les années 2005 et 2006 sont par contre atypiques pour les raisons suivantes :

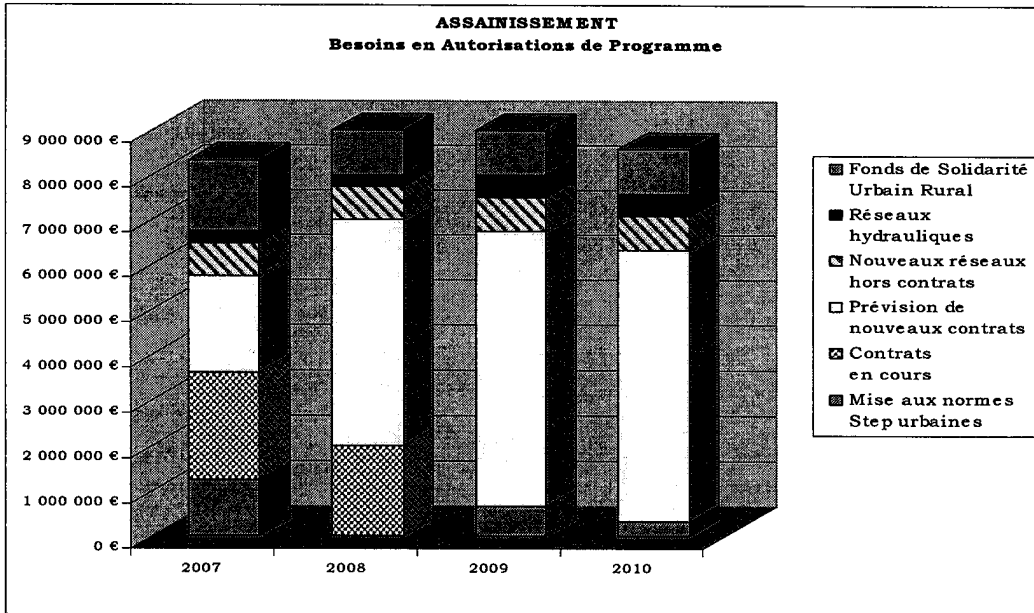
- en 2005, ont été prises en considération les mises aux normes des stations d'épuration de VILLAGE-NEUF et de CERNAY, avec des paiements qui s'étaleront sur au moins trois exercices.
- en 2006, la prise en considération, anticipée par rapport à celle de l'Agence de l'Eau, de nombreuses opérations qui n'ont finalement vu leur financement complètement assuré qu'en 2007.

En 2007, les prises en considération ont atteint fin septembre 6,74 M€ sur les 7,5 M€ disponibles, auxquelles il y aurait toutefois lieu de rajouter 1,59 M€ pour des opérations orientées vers le fonds de Solidarité Urbain-Rural (SUR), dont la dotation a été sensiblement supérieure à celle initialement escomptée. La consommation des crédits de paiements de ce programme s'élèverait à mi-octobre à 0,82 M€, à comparer aux 1,78 M€ prévus. L'inscription sur la SUR et non pas sur le programme départemental comme initialement prévu de certains travaux contractualisés, déjà bien entamés depuis, a naturellement ralenti cette consommation.

3. Prévision sur les prochaines années et Autorisations de Programme 2008

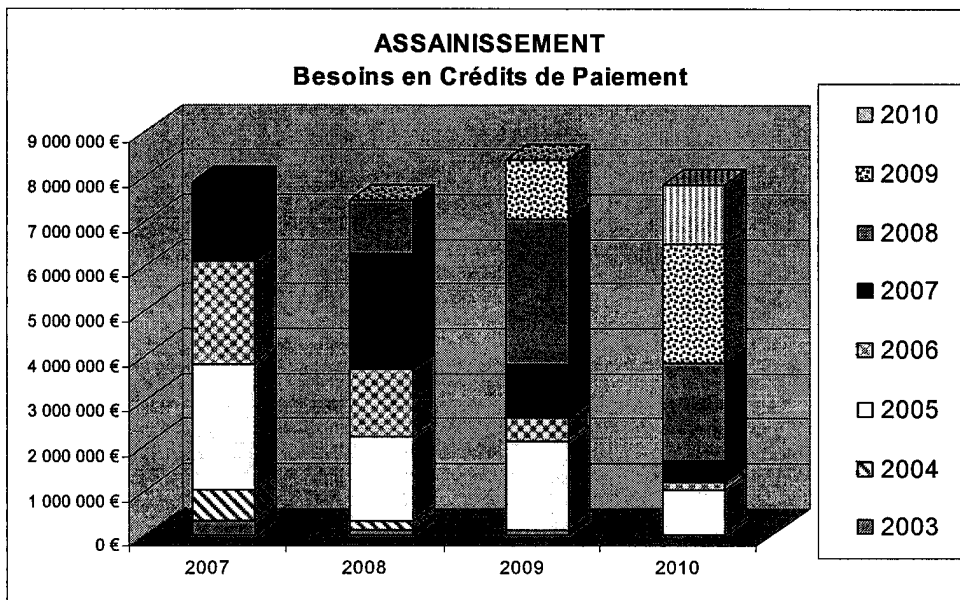
Les besoins en autorisations de programme des années à venir seront influencés par la mise en place de l'assainissement collectif dans le sud du département et notamment dans le secteur du Sundgau. La seule station d'épuration de plus de 5 000 Equivalents-Habitants qui reste à réaliser est celle de la Communauté de Communes Ill et Gersbach.

Pour ces raisons, la demande globale d'autorisations de programme pour 2008 s'élèverait à 9 M€, dont 2 M€ au titre des seules stations d'épuration. La prise en charge sur le programme départemental se limiterait à 8 M€, après déduction d'environ 1 M€ à affecter au titre de la SUR gérée par l'Agence de l'Eau.



Comme le montre le graphique ci-dessus, les autorisations de programme nécessaires dans les années à venir pour l'assainissement devraient se stabiliser à terme à environ 7 M€ par an, compte tenu de l'allègement dû à la SUR, sous réserve toutefois de la non modification des normes européennes d'épuration actuelles et d'ambitions raisonnables pour la Directive Cadre sur l'Eau.

4. Proposition de Crédits de Paiement



Compte tenu des engagements résiduels des programmes antérieurs, les besoins moyens de crédits de paiement s'élèveraient pour 2008 à 7,5 M€, dont plus de 4 M€ pour les seules stations d'épuration.

Toutefois, compte tenu du retard récurrent entre la réalisation des travaux et les demandes de versement des subventions correspondantes, seulement 6,5 M€ de CP ont été inscrits, avec l'hypothèse d'un réajustement éventuel en cours d'exercice 2008.

C012 - ALIMENTATION EN EAU POTABLE

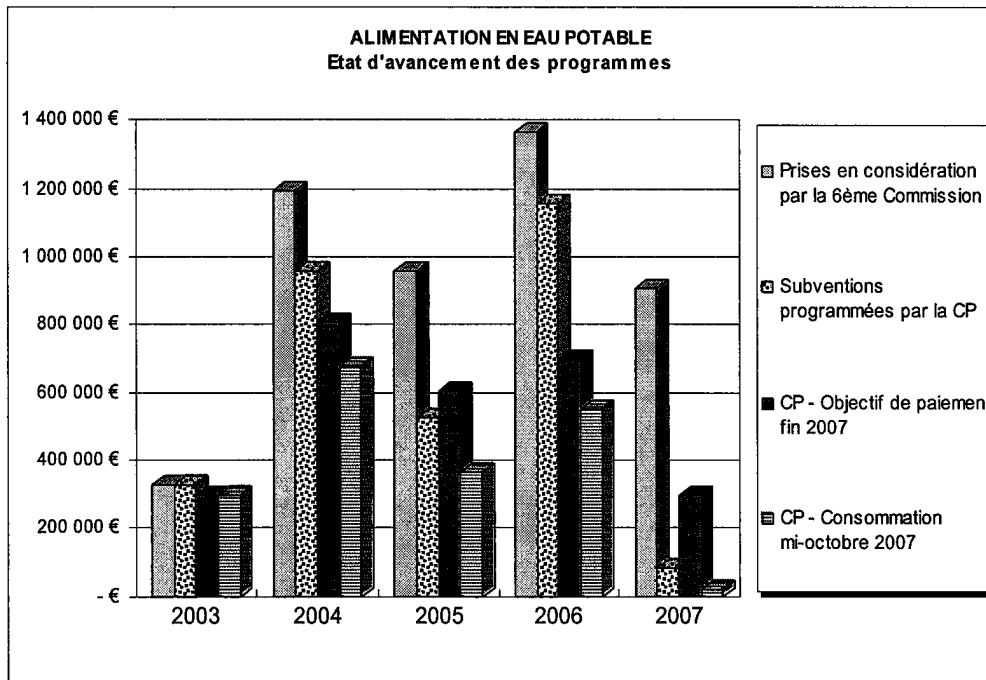
1. Orientations départementales

A l'instar de l'Assainissement, le Département apporte son soutien technique aux collectivités rurales qui souhaitent investir dans leurs ouvrages de production, de stockage ou de traitement ainsi que sur leurs réseaux d'eau potable. Dans ce but a été créé un Système d'Information Géographique (SIG) regroupant toutes les données concernant l'eau potable, tant au niveau physique des réseaux d'adduction ou intercommunaux qu'au niveau de la qualité.

Cet outil a déjà permis de finaliser un schéma départemental d'eau potable au printemps 2007. Ce schéma directeur devra permettre à l'avenir une information en amont des différentes collectivités engagées dans le domaine de l'eau potable et une mutualisation des ressources. Il est directement mis à jour et accessible sur Infogeo 68.

Dans cette même logique, le Service d'Assistance Technique aux gestionnaires publics de réseaux d'Eau Potable (SATEP) est opérationnel depuis début 2006.

2. Situation des programmes antérieurs



Après une année 2003 atypique, les demandes des collectivités ont nettement évolué jusqu'à atteindre près de 1,4 M€ de prises en considération en 2006. Cette augmentation ne s'est cependant pas poursuivie comme attendu en 2007, certains gros projets ayant été différés de quelques mois, dans le secteur du Sundgau notamment.

Les crédits de paiement consommés, tous programmes confondus, s'élevaient à un peu plus de 0,4 M€ à mi-octobre, à comparer à une enveloppe disponible de 1,2 M€. La raison principale de ce retard est le décalage d'une grosse opération, programmée au titre de 2005, mais différée pour des raisons administratives.

3. Prévision sur les prochaines années

3.1 Evolution probable

Les principaux problèmes rencontrés concernent les aspects qualité, liaisons de sécurité et renouvellements de réseaux.

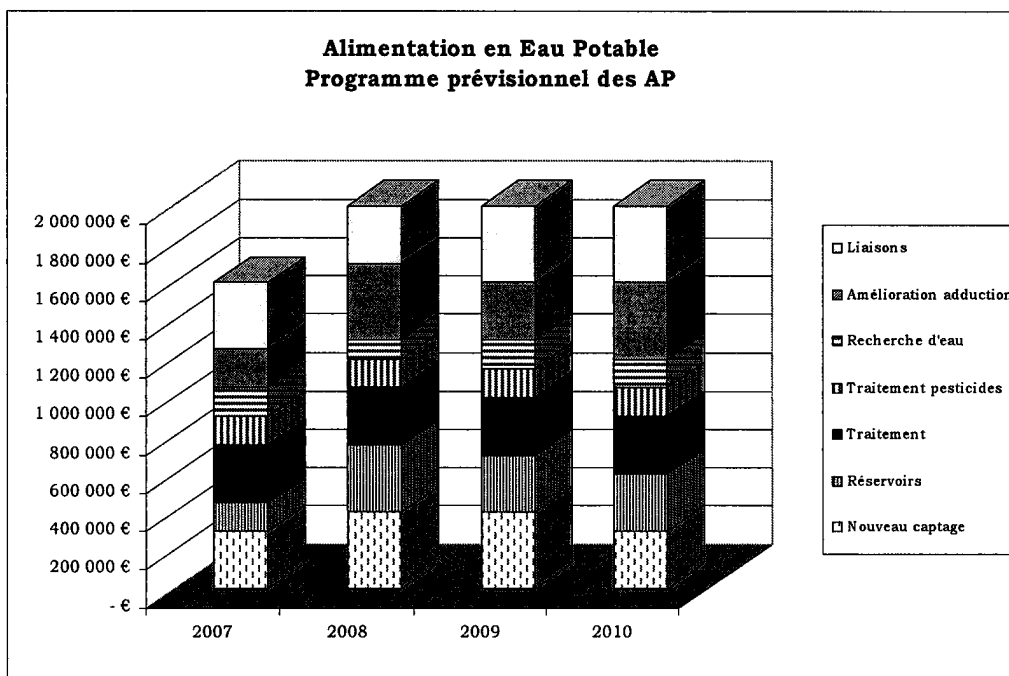
En ce qui concerne la qualité, malgré la forte présence locale de périmètres de protection des captages, 68 communes ne disposaient pas en 2006 d'une eau conforme en tous points aux normes de potabilité et près de 80 nouveaux dossiers de périmètres de protection sont en instance (régularisations, modifications, mais aussi nouveaux périmètres, ...).

Après les nitrates (en voie de stabilisation), ce sont les produits phytosanitaires qui posent problème, environ 8 % de la ressource dépassant déjà la norme correspondante.

Par ailleurs, le contrôle sanitaire a rajouté, en 2006, le paramètre de l'agressivité comme prioritaire, or 2/3 des collectivités productrices haut-rhinoises sont plus ou moins concernées par ce problème (traitement de l'agressivité et/ou rééquilibrage du pH).

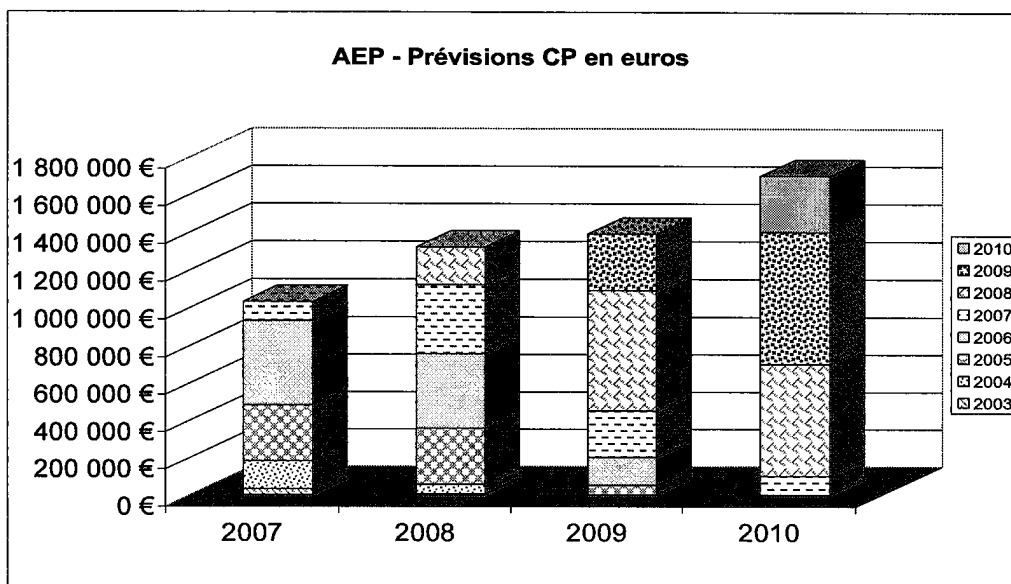
3.2 Prévisions en Autorisations de Programme

Le graphique ci-dessous illustre les prévisions de programme pour les trois prochaines années ; après une hausse sensible depuis 2003, les besoins devraient se stabiliser à un niveau élevé après 2008. Le montant qu'il vous est proposé de retenir pour 2008, après majoration au titre des projets anciennement éligibles à l'ex-FNDAE (recherche d'eau quantitative), est en conséquence de 2 M€ en Autorisations de Programme. Cette hausse sensible résulte des demandes de sécurisation intercommunale souvent dues à des problèmes induits par la présence de pesticides dans l'eau.



4. Besoins en Crédits de Paiements

Compte tenu de l'augmentation constante des Autorisations de Programme depuis trois ans, des engagements non soldés des années précédentes, des Autorisations de Programme 2008 et du transfert de charges partiel induits par les recherches d'eau quantitative depuis la disparition du FNDAE, les Crédits de Paiement nécessaires en 2008 s'élèveraient au minimum à 1,32 M€.



5. Révision des modalités de subventions

Le barème servant à moduler les taux de subvention, selon le prix de la "part eau potable" de l'eau, ayant été révisé en 2007, il vous est proposé de ne pas le réviser pour 2008, d'autant plus que l'enquête sur le prix de l'eau n'a pas été réactualisée depuis cette décision.

Par contre, à l'instar de l'assainissement où un âge minimal des collecteurs a été instauré avant de subventionner leur remplacement (30 ans), il serait logique d'adopter une telle règle pour les conduites d'adduction d'eau. Eu égard à la durée de vie supérieure des conduites d'eau potable par rapport à celles d'assainissement, il semblerait logique de retenir un âge minimal de 50 ans.

Par ailleurs, compte tenu d'un cas examiné en 2007 par la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie, portant sur le subventionnement de la réfection de l'étanchéité intérieure d'un réservoir, il vous est proposé de fixer un âge minimal de 15 ans, symboliquement supérieur à la garantie décennale.

CO15 - EXCES D'EAU

CO15-1 : AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DU VIGNOBLE

Ces travaux sont destinés à permettre la réalisation d'ouvrages ayant pour buts essentiels la collecte, la décantation, la régulation et l'évacuation des eaux dans le vignoble, en vue de la prévention des dégâts occasionnés par les orages.

1. Bilan 2007

En 2007, les prises en considération de projets ont porté sur onze opérations, pour un montant global de subventions de 78 636 €, à comparer à une dotation 2007 de 90 000 € de subventions ; trois opérations ont déjà fait l'objet d'une programmation pour un montant global de 28 087 €.

Les crédits consommés en 2007 s'élevaient pour leur part à 22 600 € à mi-octobre, tous programmes confondus.

2. Perspectives 2008

Le volume des Autorisations de Programme nécessaires a été estimé stable à 90 000 €, malgré une légère diminution des projets éligibles en la matière d'un exercice sur l'autre.

Pour faire face aux dépenses induites par les nouvelles opérations envisagées et les engagements antérieurs, un Crédit de Paiement de 60 000 €, est proposé au Budget Primitif 2008.

CO15 - 2 : DEGATS D'ORAGE

Conformément aux décisions de notre Assemblée, seuls les travaux contribuant à réparer les dégâts occasionnés par les orages ou les inondations sont pris en compte au titre de ce programme spécifique, les travaux assimilables à de l'entretien en étant exclus.

1. Bilan 2007

Sur l'exercice, de nombreuses demandes de prises en considération pour des dégâts d'orage ont été formulées, dont deux ont pu être présentées pour un montant d'Autorisations de Programme de 11 225 €. La consommation des Crédits de Paiement s'établissait à mi-octobre à 12 180 € avec les seules anciennes opérations soldées.

2. Perspectives 2008

Il vous est proposé de prévoir une Autorisation de Programme à hauteur de 110 000 € pour tenir compte des nombreuses opérations différées au titre de 2007, car non encore chiffrées donc non instructibles à ce jour. Les Crédits de Paiement pourraient quant à eux, être fixés à 140 000 €, compte tenu des engagements induits par les opérations 2007.

C011 - PRESERVATION DE LA RESSOURCE

C011-1 : INVESTISSEMENT – ETUDES EN MATIERE D’EAU

Une ligne budgétaire a été ouverte en 2007 et abondée en DM2 2007 à hauteur de 200 000 €, pour le lancement d'une étude en matière d'eau, avec comme objectif la connaissance de la nappe phréatique des cailloutis du pliocène et des autres horizons aquifères du Sundgau. Cette étude est cofinancée par l'Agence de l'Eau à 70 %.

Une Autorisation de Programme de 300 000 € est prévue pour la poursuite éventuelle de prospections plus approfondies, au vu des résultats à venir de la première étude, sous maîtrise d'ouvrage départementale, dans la mesure où les domaines d'investigations dépassent les limites des Communes ou des Syndicats d'eau localement compétents.

Les Crédits de Paiement s'élèveraient à 230 000 € sur l'exercice, principalement induits par la première étude qui se déroulera de fait en 2008. Une recette sous forme de subvention de l'Agence de l'Eau est également inscrite à hauteur de 117 000 €, correspondant à la seule aide pour la première étude, la seconde aide ne serait mobilisable qu'en 2009 après démarrage effectif de l'éventuelle seconde étude.

C011-2 : Syndicat Mixte de Recyclage Agricole du Haut-Rhin (SMRA 68)

La Mission Recyclage Agricole du Haut-Rhin, exercée en 2007 par 5 ingénieurs, 2 techniciens et 2 secrétaires (mais au total 7,8 équivalent temps plein) recrutés et encadrés par l'Association pour la Relance Agronomique en Alsace (ARAA), qui a dorénavant pour objectif principal le suivi et l'encadrement des plans d'épandage de boues et de composts de boues, est en cours de transformation en Syndicat Mixte pour le Recyclage Agricole.

Le Conseil Général a ainsi été appelé, le 19 octobre 2007, à approuver les statuts de ce nouveau Syndicat Mixte, dont il constituera de par sa contribution financière, le membre principal (35 % du total des cotisations des membres).

Pour l'exercice 2008, le budget prévisionnel de la Mission s'élèverait à environ 525 000 €, en quasi stabilité par rapport aux années précédentes.

Sur ces bases, il vous est proposé d'inscrire en dépense de fonctionnement la cotisation à ce Syndicat, qui sera variable en fonction des adhésions effectives dans la limite maximale de 84 000 €.

C011 - 3 : PLAN DE COMMUNICATION DU SAGE ILL – NAPPE - RHIN

La Région se constituant maître d'ouvrage du plan de communication en question, la participation départementale, à parité avec celle du Bas-Rhin, soit 20 % du coût TTC, s'élèverait de manière prévisionnelle à une subvention de 21 600 € à son bénéfice.

C011 - 4 : ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DE LA NAPPE PHREATIQUE D’ALSACE (APRONA)

La participation financière au titre de 2007 s'est limitée au paiement de la cotisation annuelle. Il est prévu une inscription de 200 €, au Budget Primitif 2008, pour la contribution de cette même année.

C016 - SERVICE D'ASSISTANCE TECHNIQUE AUX EXPLOITANTS DE STATIONS D'EPURATION (SATESE) ET SERVICE D'ASSISTANCE TECHNIQUE EAU POTABLE (SATEP)

1. Bilan 2007

- SATESE

Les visites "bilans 24 heures" et de "validation de l'autosurveillance" n'étant plus réalisées par le SATESE depuis 2006, l'activité a porté sur le contrôle de 66 unités d'épuration, pour lesquelles plus de 260 visites simples et plus de 2 000 analyses d'eau et de boue auront été réalisées fin 2007.

Le rôle de conseil des petites collectivités a été renforcé, mais sa difficulté en a été accrue, compte tenu du fait que les analyses plus complètes sont désormais faites par un prestataire privé, en nombre limité sur les petites unités d'épuration et sur une période plus restreinte dans l'année, ce qui nuit à leur représentativité.

- SATEP

En 2007, deuxième année de son entrée en fonction, le SATEP a contribué à répondre aux demandes diverses des collectivités par le biais de diagnostics, de conseils et d'études de faisabilité. Cependant les priorités ont été :

- la finalisation du Schéma Départemental d'Alimentation en Eau Potable,
- l'assistance aux maîtres d'ouvrage pour le montage des dossiers de demande d'instauration des périmètres de protection.

2. Perspectives 2008

- SATESE

Le SATESE va poursuivre sa réorientation sur le conseil, en y intégrant progressivement le suivi des ouvrages principaux sur réseaux (bassins de pollution, déversoirs d'orage, stations de pompage), de manière à améliorer les investissements lourds réalisés avec les aides du Département et de l'Agence de l'Eau.

- SATEP

Après la priorité interne 2007 consistant à finaliser le schéma départemental d'alimentation en eau potable, le SATEP continuera à axer son intervention dans l'intérêt des collectivités (les taux de subvention de l'Agence étant dorénavant dégressifs), sur l'accélération du montage des dossiers d'instauration ou de modification des périmètres de protection des captages d'eau.

Compte tenu de ces objectifs, il est proposé d'inscrire au Budget Primitif 2008 :

- en investissement, une autorisation de programme de 20 000 € ainsi que des crédits de paiement de 21 000 €, pour le renouvellement du matériel strictement nécessaire aux activités d'assainissement, mais également pour l'achat de matériels complémentaires nécessaires à l'activité du SATEP pour l'eau potable,
- en fonctionnement, un crédit de 10 000 €, comprenant l'ensemble des dépenses pour l'entretien du matériel, l'acquisition de produits chimiques ou de petits matériels spécifiques.

Ces deux services bénéficieront en 2008 d'un subventionnement de l'Agence de l'Eau, à hauteur de 50 % des dépenses prévisionnelles, soit une recette attendue de 130 000 € ; deux conventions devront en conséquence être signées précisant les modalités respectives d'aide de cet organisme.

Il vous est proposé de donner délégation à la Commission Permanente pour approuver les deux conventions précitées.

La participation réelle dépendant de l'atteinte effective d'objectifs non encore tous fixés à ce jour, une recette limitée à 130 000 € est inscrite à ce titre pour l'année 2008.

En conclusion, je vous propose :

- d'inscrire au titre des autorisations de programme et des crédits de paiement 2008, pour les programmes d'investissement en matière d'eau, les montants suivants :

	Autorisations de programme	Crédits de paiement
Etudes en matière d'eau	300 000 €	230 000 €
Assainissement	8 000 000 €	6 500 000 €
Alimentation en Eau Potable	2 000 000 €	1 320 000 €
Aménagement Hydraulique du Vignoble	90 000 €	60 000 €
Dégâts d'Orages	110 000 €	140 000 €
SATESE et SATEP	20 000 €	21 000 €
Soit un total de	10 520 000 €	8 271 000 €

- d'inscrire par ailleurs au titre des crédits de fonctionnement 2008 en matière d'eau, les montants suivants :

· MRA 68	:	84 000 €
· APRONA	:	200 €
· SATESE et SATEP	:	10 000 €
· Région Alsace (SAGE III-Nappe-Rhin)	:	21 600 €

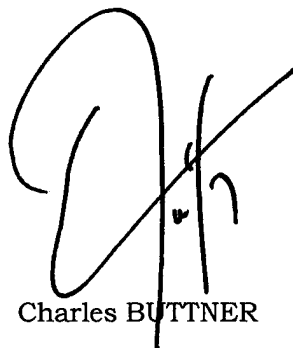
- de donner délégation à notre Commission Permanente pour l'individualisation et la programmation de ces opérations, conformément aux procédures mises en œuvre en matière d'aide départementale aux communes et aux groupements de communes ainsi que pour approuver les conventions nécessaires pour ces différentes actions.

- d'inscrire en recettes les montants suivants :

· SATESE et SATEP participation de l'Agence de l'Eau :	130 000 €
· préservation de la ressource subvention de l'Agence de l'Eau :	117 000 €

- d'approuver les modifications des modalités d'aides en matière d'alimentation en eau potable telles que figurant au rapport et portant sur l'instauration d'un âge minimal, avant subventionnement des travaux de remplacement, de 50 ans pour les conduites d'adduction d'eau et de 15 ans pour l'étanchéité interne des cuves des réservoirs.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER

ANNEXE 1

POLITIQUE CO1

Programme	ACTION	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		RECETTES
		AP	Crédit de Paiement	Crédit de Paiement		
				Subvention (Chapitre 65)	Fonctionnement (Chapitre 011)	
C011	Préservation de la ressource	300 000,00	230 000,00	105 600,00	200,00	117 000,00
	TOTAL	300 000,00	230 000,00	105 600,00	200,00	117 000,00
			230 000,00	105 800,00		117 000,00
C012	Alimentation en eau potable	2 000 000,00	1 320 000,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	2 000 000,00	1 320 000,00	0,00	0,00	0,00
			1 320 000,00	0,00		0,00
C013	Assainissement	8 000 000,00	6 500 000,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	8 000 000,00	6 500 000,00	0,00	0,00	0,00
			6 500 000,00	0,00		0,00
C015	Exces d'eau	200 000,00	200 000,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	200 000,00	200 000,00	0,00	0,00	0,00
			200 000,00	0,00		0,00
C016	SATESE/SATEP	20 000,00	21 000,00	0,00	10 000,00	130 000,00
	TOTAL	20 000,00	21 000,00	0,00	10 000,00	130 000,00
			21 000,00	10 000,00		130 000,00
		10 520 000,00	8 271 000,00	115 800,00		247 000,00